

PROTECTION SOCIALE DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE

Compte tenu des difficultés rencontrées les années précédentes pour l'inscription à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Compagnie de Jésus a souscrit à une assurance privée permettant de prendre en charge les **dépenses de santé urgentes** en attendant l'effectivité de l'inscription à la CPAM.

1) Arrivée en France : couverture santé temporaire

- **Inscription temporaire à l'assurance GEODESK effectuée par le Service Santé de la Maison Provinciale des Jésuites pour une durée limitée à quatre mois (septembre-décembre).**



Geodesk
Courtage d'assurances
& gestion de risques pour expatriés

Siège social

10 rue de Penthièvre
75008 PARIS - FRANCE

Tél.: 33 (0) 228 00 69 03
Fax : 33 (0) 228 290 402
geodesk@geodesk.fr
www.geodesk.fr

Courtier en assurance cat.B au sens de l'article L.520-1 du Code des Assurances - SARL au capital de 20 000 euros - RCS Paris 402881304 - ORIAS 07 001 094 (www.orias.fr) / Responsabilité Civile et Garantie Financière conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 / Service Réclamation : GEODESK, Service Réclamations : 92 quai de la Fosse 44100 NANTES - semak1@geodesk.fr / Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à notre Service Réclamation.

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Afin de pouvoir bénéficier des prises en charges, **aucune dépense ne doit avoir été engagée avant d'avoir contacté la société d'assistance** à l'adresse suivante :

Contactez GEODESK
92 Quai de la Fosse 44100 Nantes

geodesk@geodesk.fr
02 28 00 69 03

Une carte d'assuré est transmise à la personne affiliée mentionnant son numéro de contrat ainsi que les coordonnées du service gérant la prise en charge.

2) Inscription séjour longue durée en France

A) Inscription obligatoire au régime de base de l'Assurance Maladie des étudiants étrangers



CPAM PARIS

75948 PARIS CEDEX 19

Tél : 3646

E-mail : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

- **Dès leur arrivée en France**, les étudiants étrangers doivent demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur le site dédié :
<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

PIECES NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION :

- Il est demandé aux étudiants de saisir sur le site des informations obligatoires :
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Pays de naissance
 - Adresse e-mail
 - Adresse postale en France
 - Numéro de téléphone
- Il est également demandé de déposer les justificatifs obligatoires suivants :
 - Carte nationale d'identité, passeport
 - Titre de séjour
 - Attestation de scolarité de l'année en cours fournie par le Centre Sèvres
 - IBAN (relevé d'identité bancaire RIB) pour vos remboursements
 - Pièces d'état-civil nécessaires à la création de votre numéro d'identification. Les pièces acceptées sont :
 - Une copie intégrale de l'acte de naissance
 - Un extrait d'acte de naissance avec filiation (ou toute pièce établie par le consulat)

NOTE A L'ATTENTION DES MINISTRES DE SANTE

- Un livret de famille

ATTRIBUTION D'UN NUMERO PROVISOIRE DE SECURITE SOCIALE

- **Dans un premier temps**, les étudiants reçoivent un **numéro provisoire de sécurité sociale** qui leur a été attribué automatiquement par le site.
- **Les étudiants doivent télécharger leur attestation provisoire d'affiliation** à la Sécurité sociale.
- S'ils n'ont pas pu s'inscrire en ligne, ils peuvent appeler le **36 46** (service 0,06 €/min + prix appel). Si besoin, un téléconseiller leur répondra en anglais.
- Les étudiants peuvent également contacter le Service Santé par téléphone au 01-81-51-40-10 ou par mail à l'adresse suivante : service.sante@jesuites.com

MODALITES DE REMBOURSEMENTS DES SOINS AVEC LE NUMERO PROVISOIRE DE SECURITE SOCIALE

Afin de pouvoir être remboursé par la Caisse Primaire Maladie, il est demandé lors d'une demande remboursement de transmettre **les pièces originales** suivantes :

- Feuilles de soins complétées (numéro de sécurité sociale, date de naissance, l'adresse de l'étudiant en France) et **signées** par le médecin et **l'étudiant**.
- Ordonnances, factures originales
- La demande de remboursement est à envoyer à l'adresse suivante pour les résidents de Paris :
CPAM DE PARIS
75948 PARIS CEDEX 19
- Pour les résidents « hors Paris », la demande de remboursement se fait au chef-lieu du département dont dépend la commune où ils habitent.
- Le remboursement des dépenses de santé est versé sur le compte bancaire personnel de l'étudiant renseigné par son RIB lors de l'inscription sur le site.

- **Pour faciliter les démarches des étudiants et faire le lien entre eux et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, il serait recommandé que chaque communauté désigne un référent (ministre de santé par exemple) qui centralise les informations et envoie les feuilles de soins à la CPAM.**

ATTRIBUTION D'UN NUMERO DEFINITIF DE SECURITE SOCIALE

- **Dans un deuxième temps**, une fois l'inscription validée, les étudiants peuvent télécharger **l'attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale (attestation de droits)**.
- Leur numéro de sécurité sociale leur permettra de créer un [compte ameli](#) : il s'agit de leur espace personnel qui leur permettra d'accéder à tous les services depuis un ordinateur, un mobile ou une tablette et de consulter les remboursements, télécharger des attestations, contacter un conseiller par e-mail...
- Sur ce compte, ils peuvent également remplir le formulaire en ligne afin de demander une [carte Vitale](#) (carte d'assuré social qui atteste de leurs droits à l'assurance maladie). Pour cela il faut fournir une **photo d'identité récente** et une **pièce d'identité**.
- Ils ne doivent pas oublier de déclarer leur [médecin traitant](#), lors d'une consultation auprès d'un médecin en France, afin d'être bien remboursé.

MODALITES DE REMBOURSEMENTS AVEC LE NUMERO DEFINITIF DE SECURITE SOCIALE

- Les étudiants présentent leur [carte Vitale](#) systématiquement à tout professionnel de santé. Avec elle, plus de feuille de soins papier à envoyer : ils sont remboursés en 5 jours.
- Le montant remboursé est versé sur leur compte bancaire personnel, renseigné par leur RIB lors de l'inscription sur le site.
- S'ils ont oublié leur carte Vitale, ils doivent transmettre à leur Caisse de Santé les feuilles de soins dûment remplies et signées ainsi que les ordonnances et factures originales comme lorsqu'ils avaient un numéro de sécurité sociale provisoire.
- **L'adresse de la Caisse de santé** à laquelle les étudiants doivent envoyer les feuilles de soins, est **celle à laquelle leur domicile est rattaché**.

B) Inscription à la complémentaire santé : la Mutuelle Saint-Martin



MUTUELLE SAINT-MARTIN

3 rue Duguay Trouin

75280 PARIS CEDEX 06

Tél : 01 42 22 07 77

E-mail : servicerelationmsm@unionsaintmartin.fr

PIECES A FOURNIR AU SERVICE SANTE POUR L'INSCRIPTION :

- **Le Service Santé de la Compagnie de Jésus procède à l'inscription.** Pour cela, les étudiants doivent lui transmettre les documents suivants :
 - L'attestation de droits délivrée par leur Caisse Primaire Maladie
 - Un RIB

MODALITES DE REMBOURSEMENTS DES DEPENSES DE SANTE

- Pour la plupart des demandes de remboursements, il y a télétransmission entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutuelle Saint-Martin.
- S'il n'y a pas eu de télétransmission, les étudiants doivent, comme pour les remboursements envoyés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, transmettre par voie postale ou E-mail, le duplicata de vos dépenses santé à l'adresse suivante :

HENNER

Centre de Gestion MSM

TSA 81938

92894 NANTERRE CEDEX 9

E-mail : gestion@mutuellesaintmartin.fr

REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE SANTE EN FRANCE PAR LA CAISSE PRIMAIRE DE SANTE

